

Prise en compte des enjeux internationaux

Le développement des sections européennes et internationales

Dans le cadre du plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes, la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005 fixe comme objectif d'augmenter le nombre des sections européennes de 20 % d'ici 2010.

De la rentrée 2005 à la rentrée 2006, le nombre d'élèves en sections européennes a augmenté de 5,6 % et de 2,5 % en sections internationales.

Effectifs scolarisés

Tous niveaux de classes confondus, les sections européennes, sections de langues orientales, sections internationales et sections franco-allemandes Abibac scolarisent plus de 200 000 élèves. Ainsi, si ce sont des filières d'excellence, ce ne sont aucunement des filières élitistes.

2006-2007 FM+DOM	Sections européennes	Sections de langues orientales	Sections internationales	Sections Abibac	Total élèves
Collège	105 308	850	7 342	-	113 500
Lycée	85 079	418	5 343	1 121	91 961
Total	190 387	1 268	13 685	1 121	206 461

Source "Base centrale de pilotage" DEPP – Champ : second degré – France métropolitaine + DOM – établissements publics et privés sous contrat

Il convient d'ajouter à ces chiffres les 4 618 élèves scolarisés en sections internationales à l'école primaire.

On compte ainsi 4 181 sections européennes et de langues orientales, qui concernent 11 langues : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, néerlandais, portugais, russe, vietnamien.

Les 216 sections internationales sont, quant à elles, ouvertes en douze langues : allemand, anglais, arabe, danois, espagnol, italien, japonais, néerlandais, norvégien, polonais, portugais, suédois.

Modalités

Les **sections européennes** et les **sections de langues orientales** ont pour vocation de proposer un enseignement ouvert sur les pays étrangers par l'apprentissage renforcé d'une langue étrangère, l'enseignement en langue étrangère d'une autre discipline (le plus souvent l'histoire-géographie) et la connaissance approfondie du pays de la section. Elles peuvent donner lieu à une indication spéciale sur le diplôme du baccalauréat. Les sections européennes et les sections de langues orientales sont ouvertes par le recteur d'académie.

Si les sections européennes ou de langues orientales sont un dispositif franco-français, les **sections internationales**, elles, donnent lieu à un accord d'État à État. Elles couvrent les trois niveaux d'enseignement : école, collège et lycée (voie générale).

Ces sections poursuivent deux objectifs : faciliter l'insertion d'élèves étrangers dans le système scolaire français et leur éventuel retour dans leur système d'origine et créer un cadre propice à l'apprentissage par les élèves français d'une langue vivante étrangère à un haut niveau.

Dans ces sections, l'équipe pédagogique est constituée d'enseignants français et étrangers. Ces derniers, fréquemment mis à disposition par leur État d'origine, interviennent dans leur langue pour des enseignements spécifiques en histoire-géographie et littérature du pays concerné, sur des programmes établis en concertation avec les autorités éducatives du pays partenaire. À compter de la rentrée 2007, la discipline non-linguistique pourra être une autre discipline que l'histoire-géographie.

Ces sections peuvent conduire à l' "option internationale du baccalauréat".

Les **sections Abibac**, qui débutent à partir de la classe de seconde permettent de conduire les élèves des filières générales vers le diplôme Abibac, qui correspond à une double certification (Baccalauréat et Abitur), reconnue en France et en Allemagne.

Prise en compte des enjeux internationaux

Les certifications en langues vivantes étrangères

Le ministère de l'Éducation nationale permet à des élèves de bénéficier d'une certification en langue vivante étrangère, conçue sur la base du Cadre européen commun de référence pour les langues et délivrée par un organisme certificateur internationalement reconnu.

La certification atteste d'un niveau de compétence oral et écrit dans la langue concernée, reconnu internationalement. Les élèves certifiés peuvent ainsi accéder plus aisément à des universités étrangères ou à l'emploi.

Ce dispositif, initié en 2006 avec la certification en allemand, va être élargi au cours de l'année scolaire 2007-2008 à deux nouvelles langues : l'anglais et l'espagnol.

Un intérêt pédagogique avéré

L'offre de certifications en langue fait partie intégrante du plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes.

Une expérimentation a lieu depuis 2006 pour la langue allemande, sur le fondement d'un accord franco-allemand. Ainsi, 8 000 élèves en 2006 et 12 000 en 2007 se sont présentés à la certification en allemand.

Pour la première fois, les élèves français ont été évalués dans les cinq compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues : compréhension de l'écrit, expression écrite, compréhension de l'oral, expression orale en continu et expression orale en interaction. Le dispositif a tout de suite démontré l'intérêt de la préparation à ces certifications qui permettent notamment le développement de compétences orales.

En 2008, 18 000 élèves germanistes se présenteront à la certification d'allemand.

2007-2008 : un dispositif qui monte en puissance

Pour la troisième session, le dispositif va être élargi à deux nouvelles langues : l'anglais et l'espagnol.

Le ministère de l'Éducation nationale a ainsi conclu des contrats avec des organismes internationalement reconnus comme "Cambridge ESOL", issu de l'université de Cambridge et l'"Instituto Cervantes", opérateur du ministère de l'Éducation espagnol.

Selon leur niveau de langue, les élèves hispanistes et anglicistes pourront se voir délivrer la certification au niveau A2 (utilisateur élémentaire) et, pour les meilleurs d'entre eux, le niveau B1 (utilisateur "indépendant") du Cadre européen commun de référence pour les langues.

Cette certification sera ainsi offerte à des élèves volontaires, scolarisés en sections européennes en classe de seconde (ou de première année de lycée professionnel). Quelque 20 000 élèves sont potentiellement concernés pour l'anglais, près de 5 000 pour l'espagnol. Les épreuves écrites des certifications se dérouleront fin mars ou début avril.

Prise en compte des enjeux internationaux

L'engagement de l'École en faveur du développement durable : éduquer aux choix

Les questions d'environnement et de développement durable sont un enjeu majeur du vingt-et-unième siècle. Le réchauffement climatique, la crise de la biodiversité, les problèmes énergétiques, les inégalités de tous ordres mettent en jeu notre destin commun. La volonté du Président de la République d'organiser un "Grenelle de l'environnement" témoigne de son souci de prendre en compte le destin de la planète.

La communauté scolaire est particulièrement mobilisée pour relever ces défis. Aujourd'hui les enseignants, les élèves, les cadres, les parents s'emparent de ces questions cruciales. Partout les projets se sont multipliés avec l'appui des ressources locales. Ils ont parfois pris une dimension européenne.

Le développement durable a été inclus dans le socle commun de connaissances et de compétences. L'éducation au développement durable fait l'objet d'un nouveau plan triennal annoncé par la circulaire du 29 mars 2007. L'année 2007-2008 sera marquée par la diffusion de démarches nouvelles et par une multiplication des formations et des actions pédagogiques liées à l'éducation au développement durable.

L'élargissement des approches du développement durable

L'éducation à l'environnement constitue une dimension importante de l'éducation au développement durable, mais d'autres approches sont introduites, économiques, sociales et culturelles, telle la prise en compte des besoins des personnes en difficulté (physiquement, économiquement), en France et ailleurs dans le monde. Le développement durable n'est pas qu'un enseignement : c'est un engagement, une nouvelle façon de penser, d'apprendre et de vivre la protection de l'environnement, la solidarité et la cohésion sociale.

L'inscription plus large dans les programmes d'enseignement

L'éducation au développement durable permet de sensibiliser et de former les élèves pour en faire des citoyens responsables, actifs, capables de faire des choix et de se comporter en conséquence. Son inclusion dans le socle commun de connaissances et de compétences l'ancre solidement dans la base des savoirs fondamentaux. Une continuité de l'éducation au développement durable est assurée de la maternelle jusqu'à la fin des études. L'adaptation des programmes est poursuivie en conséquence. Chaque élève, quel que soit son âge ou son orientation scolaire et professionnelle, bénéficie désormais de cet enseignement.

La multiplication des démarches globales d'éducation au développement durable dans les établissements et les écoles

Il s'agit de favoriser l'adoption de règles de vie collective et d'orientations volontaristes dans la gestion courante des écoles et des établissements. D'où la création d'une labellisation "établissement en démarche de développement durable" (E3D).

Les partenariats extérieurs sont fortement encouragés. Ces partenaires sont avant tout, au niveau local et régional, les associations d'éducation à l'environnement, les collectivités et les entreprises, ainsi que les administrations décentralisées du ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports.

Le renforcement des actions de formation

La formation s'adresse non seulement aux professeurs, mais aussi aux autres personnels impliqués dans cette éducation, notamment aux chefs d'établissement.

La multiplication des actions pédagogiques

Dans chaque académie, la labellisation E3D (établissement en démarche de développement durable) encouragera les établissements qui entrent dans des démarches globales de développement durable par le biais de l'éco-responsabilité, par l'implantation d'agendas 21* scolaires, ou par d'autres formules pertinentes. Pour ces établissements, il s'agit par exemple de réduire leur consommation d'énergie dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, de mieux trier les déchets, d'améliorer les usages de l'eau ou d'optimiser l'emploi des matériels. Ces démarches d'établissement articulent des initiatives volontaristes aux contenus d'enseignement et font l'objet de conventions avec les collectivités territoriales.

Une opération nationale a été lancée en 2005-2006. Elle s'est traduite en 2006-2007 par l'exposition de photographies de Yann Arthus-Bertrand sur la biodiversité "Tout est vivant, tout est lié", et les fiches pédagogiques qui l'accompagnent. L'opération se poursuivra par deux autres volets sur l'énergie et l'eau.

L'opération "Le tour du monde de Thalassa" permettra, grâce à un partenariat avec France 3, d'utiliser une série de 13 émissions qui suivent le parcours autour du monde de porte-containers de l'entreprise CMA-CGM, entre septembre et décembre 2007. Ces émissions pourront être utilisées dans le cadre pédagogique de l'éducation au développement durable et de l'enseignement de la mondialisation.

* Ce programme d'actions, adopté en 1992 par 173 pays réunis à Rio au Sommet de la Terre, est une référence en matière de développement durable.